

Le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont également conçu ou fait concevoir sous leur supervision les CIIF pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. En vertu de ce contrôle, la Direction ne s'attend pas à ce que les CIIF préviennent ou détectent toutes les erreurs ou les fraudes. La Direction a utilisé le cadre de référence de contrôles internes intégrés pour évaluer l'efficacité des CIIF, un cadre de référence reconnu, adapté et conçu par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO »).

La Direction a évalué la conception et l'efficacité des CIIF de la Société au 31 décembre 2012 et a conclu que les CIIF sont efficaces. Aucune faiblesse significative n'a été identifiée par la Direction à ce sujet.

Le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont limité l'étendue des CPCI et les CIIF afin d'exclure les contrôles, politiques et procédures de WSP, qui a été acquise le 1^{er} août 2012, tel que permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières en vertu du Règlement 52-109 au cours des 365 jours suivants une acquisition.

Au cours de l'exercice 2012, il n'y a eu aucun changement dans le CIIF de la Société qui a affecté de manière appréciable, ou qui pourrait raisonnablement affecter de manière significative, le CIIF de la Société. Les contrôles continueront d'être analysés périodiquement afin d'assurer une amélioration continue.

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil a un rôle de surveillance à l'égard de l'information financière divulguée. De ce fait, le Comité d'audit et le Conseil de la Société ont revu et approuvé les états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011, ainsi que ce rapport de gestion avant leur publication.

SUIVI DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CHARBONNEAU ET REVUE INTERNE

Comme il est déclaré dans le rapport de gestion de GENIVAR pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2012, la Société suit de près les audiences de la Commission Charbonneau (la « Commission »), chargée de mener une enquête publique sur certaines pratiques dans l'industrie de la construction au Québec. Un comité spécial du conseil d'administration (le « conseil ») a été créé en vue d'enquêter sur toute allégation interne ou externe de conduite illégale, notamment toute allégation soulevée devant la Commission. En novembre 2012, l'Unité permanente anticorruption a perquisitionné dans les bureaux de la Société à Laval (Québec) relativement à l'attribution de certains contrats dans cette ville. Le 11 février 2013, la Société a annoncé être en possession de nouvelles informations faisant état d'actes illicites commis dans le passé au Québec dans le financement de partis politiques et dans l'attribution de contrats municipaux.

Vers le 28 février 2013, le Bureau de la concurrence a perquisitionné dans les bureaux de la Société à Gatineau et à Québec. Une enquête interne est en cours, sous la direction et la supervision du comité spécial du conseil et de ses conseillers juridiques externes indépendants.

Par l'intermédiaire de cette enquête interne, la Société a pris connaissance de faits qui, tout en étant toujours sous enquête, pourraient établir un nombre limité de contributions financières irrégulières faites à au moins un parti politique municipal, le remboursement illégitime par la Société d'un nombre limité de contributions politiques faites par des employés de la Société, l'emploi de factures douteuses pour financer des contributions politiques irrégulières dans certains cas, et des pratiques irrégulières dans le passé dans l'attribution de certains contrats municipaux. Selon l'information actuellement à la disposition de la Société, jusqu'à dix-sept factures douteuses auraient été faites, représentant un total d'environ 520 000 \$ entre 2005 et 2009. La Société a aussi appris que des manquements au code de conduite de la Société ont été commis dans le passé à l'occasion des faits décrits ci-dessus, notamment par des dirigeants de la Société.

Les faits déclarés ci-dessus sont ceux dont la Société est au courant en date des présentes. D'autres faits peuvent être portés à la connaissance de la Société par suite de l'enquête interne en cours ou de toute enquête menée par les autorités gouvernementales ou la Commission.

La Société a rencontré ses auditeurs externes pour les informer des faits relatés ci-dessus. Compte tenu de ces faits, la Société a conclu qu'aucun rajustement ni retraitement de ses états financiers passés n'était nécessaire. En 2012, les contrats municipaux dans la région du Grand Montréal ont été à l'origine d'environ 1 % des produits d'exploitation consolidés de GENIVAR, et la Société a tiré environ 8 % de ses produits d'exploitation consolidés du secteur public québécois.

La Société ne tolère aucune pratique commerciale irrégulière et s'est engagée à exercer toutes ses activités dans le respect des règles de l'éthique. Sur le fondement des recommandations du comité spécial, la direction a déjà pris des mesures concrètes et continuera de le faire en vue d'éviter la répétition d'actes ou de pratiques commerciales illicites dans l'avenir, notamment :

- les mesures appropriées à l'égard des employés impliqués dans les agissements irréguliers, notamment à l'égard d'un dirigeant qui n'est plus avec la Société;
- la nomination d'un chef de l'éthique faisant rapport directement au comité d'audit;
- la mise en œuvre d'un programme de conformité aux règles de la concurrence;

- le resserrement de la procédure et des contrôles en vigueur dans l'administration et l'approbation des factures et paiements et des attestations concernant les contributions politiques;
- la mise en œuvre de sa politique canadienne visant les systèmes de gestion des risques d'entreprise aux activités mondiales de la Société;
- la révision du texte et de l'application du code de conduite et de la politique de dénonciation de la Société pour en assurer la conformité aux pratiques exemplaires;
- la révision des pratiques anticorruption et la mise en œuvre d'une politique mondiale à cet égard;
- l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action concernant la conservation des documents.

Les pratiques commerciales de la Société demeureront sous étude à l'avenir et d'autres modifications et mesures de contrôle pourraient être mises en œuvre au besoin. Voir la section « Facteurs de risque » pour de plus amples renseignements.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables significatives de la Société sont décrites aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

La préparation des états financiers impose à la Direction de faire des estimations et d'exercer son jugement. Ces derniers affectent les montants présentés relativement aux actifs, aux passifs, à l'équité, à la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi qu'aux revenus et coûts pour la période de divulgation.

Les estimations et les jugements sont continuellement remis en question. Ils se fondent sur les tendances antérieures et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs que l'on estime probables dans des circonstances normales. Par définition, les estimations comptables sont rarement identiques aux résultats réels. Les paragraphes suivants décrivent :

- les estimations et hypothèses comptables les plus critiques formulées lors de l'établissement de la valeur des actifs et des passifs;
- les jugements les plus critiques dans l'application des méthodes comptables.

La direction a évalué la conception et l'efficacité du CIIF de la Société au 31 décembre 2013 et a conclu que le CIIF est efficace. Aucune faiblesse significative n'a été relevée par la direction à ce sujet.

Au cours de l'exercice 2013, il n'y a eu aucun changement au CIIF de la Société qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait, une incidence significative sur le CIIF de la Société. Les contrôles continueront d'être analysés périodiquement afin d'assurer une amélioration continue.

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil a un rôle de surveillance à l'égard de l'information financière divulguée. De ce fait, le comité d'audit et le Conseil de la Société ont revu et approuvé les états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012, ainsi que ce rapport de gestion avant leur publication.

MISE À JOUR CONCERNANT LA COMMISSION CHARBONNEAU

Comme il est mentionné dans son rapport de gestion de l'exercice 2012, la Société suit attentivement les audiences de la commission Charbonneau (la « commission »), une enquête publique mettant en lumière certaines pratiques du secteur de la construction au Québec. Un comité spécial du Conseil a été mis sur pied pour examiner toute allégation interne ou externe de conduite illégale, y compris les allégations faites dans le cadre de la commission. En novembre 2012, l'Unité permanente anticorruption a exécuté des mandats de perquisition dans les bureaux de la Société situés dans la ville de Laval, dans la province de Québec, relativement à certains contrats attribués par la ville de Laval. Le 11 février 2013, la Société a annoncé qu'elle disposait de nouveaux renseignements venant confirmer qu'il y avait bel et bien eu conduite inappropriée dans le passé, dans la province de Québec, en ce qui a trait au financement de partis politiques et à l'attribution de contrats municipaux. Vers le 28 février 2013, le Bureau de la concurrence a exécuté des mandats de perquisition dans les bureaux de la Société situés à Gatineau et dans la ville de Québec. Le 8 mai 2013, des accusations ont été portées contre deux anciens employés de la Société relativement à des événements qui se seraient produits dans la ville de Laval. Une enquête interne a été menée sous la direction et la surveillance du comité spécial du Conseil et de son conseiller juridique indépendant externe.

Dans le cadre de son enquête interne, la Société a jusqu'à présent constaté des faits qui, bien qu'ils fassent toujours l'objet d'une enquête, pourraient constituer des preuves de l'existence de ce qui suit : un nombre restreint de contributions financières inadéquates à des partis politiques versées à au moins un parti politique municipal; le remboursement inapproprié par la Société d'un nombre limité de contributions versées par des employés de la Société à des partis politiques; des factures douteuses ayant servi, dans certains cas, au financement inapproprié de contributions politiques; des pratiques illégales liées à l'attribution

de certains contrats municipaux antérieurs. À l'heure actuelle, la Société est au fait que jusqu'à 17 factures douteuses représentant un montant d'environ 520 000 \$ auraient été utilisées entre 2005 et 2009. La Société est aussi au fait de manquements à son code de déontologie qui seraient survenus dans le passé en lien avec ce qui est exposé ci-dessus, y compris des manquements commis par certains de ses dirigeants.

Les éléments susmentionnés représentent des faits dont la Société est au courant en date du présent rapport de gestion. La Société pourrait prendre connaissance de nouveaux faits dans le cadre de toute enquête qui serait menée par les autorités gouvernementales ou la commission.

La Société a rencontré ses auditeurs externes afin de leur faire part des faits mentionnés ci-dessus. À la lumière de ces faits, la Société a conclu qu'aucun ajustement ou retraitement de ses états financiers historiques n'était nécessaire.

La Société ne tolère aucune pratique commerciale inappropriée et veille au maintien et au respect d'un code d'éthique en matière de conduite des affaires. À la lumière des recommandations du comité spécial, la direction a déjà pris certaines mesures – et elle prévoit en prendre d'autres – afin d'éviter d'être confrontée éventuellement à une conduite des affaires inacceptable ou à des pratiques commerciales inappropriées. Les mesures mises en œuvre jusqu'à présent comprennent les suivantes :

- Des mesures indiquées pour la mauvaise conduite d'employés, y compris dans le cas d'un dirigeant qui ne serait plus au service de la Société;
- La nomination d'un responsable de l'éthique qui fait directement rapport au conseil d'administration;
- La mise en place d'un programme visant le respect de pratiques de concurrence loyale;
- L'amélioration du système actuel de procédures et de contrôles de la Société liés au traitement et à l'approbation des factures et des paiements et à la vérification et à l'autorisation des contributions politiques;
- L'intégration du système canadien de gestion des risques d'entreprise de la Société à l'ensemble de ses activités;
- La révision du code de conduite et de la politique sur la dénonciation de la Société et de leur mise en application respective en vue d'assurer le maintien de pratiques exemplaires;
- La révision du plan d'action contre la corruption et la mise en place d'une politique globale à cet égard;
- L'élaboration d'un plan d'action et d'une stratégie en matière de rétention du personnel.

La Société poursuivra l'examen de ses pratiques commerciales et elle pourrait apporter d'autres changements ou instaurer de nouvelles mesures de contrôle au cours des périodes à venir. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » pour plus de précisions.



Communiqué de presse

Pour publication immédiate

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER NI DISTRIBUER EN TOTALITÉ OU EN PARTIE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA OU À UNE PERSONNE SITUÉE OU RÉSIDANT À L'EXTÉRIEUR DU CANADA, OU ENCORE LÀ OÙ IL SERAIT ILLÉGAL DE LE FAIRE.

GENIVAR FAIT LE POINT SUR DES ALLÉGATIONS PRÉSENTÉES DEVANT LA COMMISSION CHARBONNEAU

MONTRÉAL (QUÉBEC) – Le 11 février 2013 – GENIVAR inc. (TSX : GNV) (« GENIVAR » ou la « Société ») fait le point sur des allégations présentées devant la Commission Charbonneau.

Comme il a été mentionné dans le rapport de gestion de GENIVAR pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2012, un comité spécial du conseil d'administration a été créé en vue d'examiner toute allégation interne ou externe de conduite illégale, y compris toute allégation présentée dans le contexte de la Commission Charbonneau.

Récemment, un témoin a allégué devant la Commission Charbonneau qu'un dirigeant de la Société a eu, entre 2004 et 2009, un comportement inapproprié concernant le versement de contributions à un parti politique municipal et dans l'attribution de certains marchés municipaux dans la région de Montréal. La personne en cause a quitté la société et sera absente jusqu'à ce que la Société ait terminé l'examen des faits invoqués.

Toutes ces allégations internes et externes font actuellement l'objet d'un examen. La Société a maintenant en sa possession de nouveaux renseignements qui confirment que des agissements inappropriés ont effectivement eu lieu au Québec par le passé relativement au financement de partis politiques et à l'attribution de marchés municipaux. L'examen se poursuit et aucune conclusion définitive ne peut encore être tirée.

« GENIVAR ne tolère aucune pratique commerciale inappropriée et s'est engagée à agir de façon éthique dans toutes les activités qu'elle entreprend », a déclaré Christopher Cole, président exécutif du conseil d'administration de GENIVAR.

« Comme nous l'avons déjà déclaré, nous appuyons le travail de la Commission et accueillons favorablement toute initiative gouvernementale visant à améliorer les pratiques d'attribution de marchés publics au Québec, en espérant que cela finira par redorer l'image du génie-conseil au Québec », a quant à lui déclaré Pierre Shoiry, président et chef de la direction de GENIVAR.

La Société a rencontré ses auditeurs externes pour les informer des faits déclarés dans le présent communiqué. Compte tenu de ces faits, la Société a conclu qu'aucun rajustement ni

retraitement de ses états financiers passés n'était nécessaire. Au cours de la dernière année, les contrats municipaux dans la région du Grand Montréal ont été à l'origine d'environ 1 % des produits d'exploitation consolidés de GENIVAR, et la Société a tiré environ 8 % de ses produits d'exploitation consolidés du secteur public québécois.

GENIVAR a amélioré et renforcé ses mécanismes administratifs à l'échelle de la Société depuis le moment où ces agissements ont eu lieu. De plus, le conseil a pris ou prend actuellement d'autres mesures recommandées par le comité spécial afin de prévenir les conduites inappropriées ou violations.

Énoncés prospectifs

Certains renseignements concernant GENIVAR contenus aux présentes peuvent constituer des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs peuvent comporter des déclarations portant, entre autres, sur une enquête éventuelle par les autorités de réglementation, les attentes, les opinions et les autres déclarations qui ne sont pas des énoncés de faits. Bien que GENIVAR soit d'avis que les attentes dont rendent compte ces énoncés sont raisonnables, rien ne garantit qu'elles se matérialiseront. Ces énoncés sont assujettis à certains risques et incertitudes, notamment les risques figurant dans la rubrique « Commission Charbonneau » du rapport de gestion de GENIVAR pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2012, et ils peuvent être fondés sur des hypothèses faisant en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats prévus ou implicites qu'ils renferment. Les énoncés prospectifs de GENIVAR doivent être lus sous réserve de la présente mise en garde. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont faits au moment où il est rédigé, et GENIVAR n'assume aucune obligation, de les mettre à jour ou de les réviser à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'y obligent expressément.

À PROPOS DE GENIVAR

GENIVAR, de par sa combinaison avec WSP, est l'une des plus importantes firmes de services professionnels à travers le monde. La firme travaille en partenariat avec des gouvernements, des entreprises, des architectes et des planificateurs, leur proposant des solutions intégrées et déclinées dans un large éventail de spécialités. GENIVAR offre des services pour transformer l'environnement artificiel et restaurer l'environnement naturel et ses compétences sont multiples: restauration d'environnements contaminés, planification urbaine, construction d'édifices phares, conception de réseaux de transport durables, mise en valeur de sources d'énergie du futur pour permettre l'exploitation de nouvelles méthodes d'extraction des ressources essentielles. La firme compte 15 000 employés, principalement des ingénieurs, techniciens, scientifiques, architectes, ainsi que de nombreux experts dans le domaine de l'environnement, travaillant dans plus de 300 bureaux répartis dans 35 pays sur tous les continents. www.genivar.com.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

GENIVAR INC.

Alexandre L'Heureux
Chef de la direction financière
GENIVAR inc.

Tél. : [REDACTED]
[REDACTED]

Isabelle Adjahi
Directrice, communications et relations avec les investisseurs
GENIVAR inc.

Tél. : [REDACTED]
[REDACTED]